

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Actes des sociétés (A) - Dépôt
le 19/11/2024 - A2024/043027 - 2008 B 02724 - 504 431 362 - Endrix GRP

REQUETE
AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de LYON,

Le soussigné :

Monsieur David HUMBERT agissant en qualité de Président de la Société Endrix GRP,
Société par actions simplifiée au capital de 7 940 000 euros,
Dont le siège est à LYON 69007 18 Avenue Félix Faure, 69007 LYON,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro
504 431 362,

A l'honneur de vous exposer que :

- ◆ le capital de la société sus désignée est divisé en 775 024 actions
- ◆ La Société Endrix GRP envisage de réaliser une augmentation de son capital social au moyen d'apports de titres ci-après désignés :
 - 5 338 actions de la Société Endrix HDF, SAS au capital de 16 341 €, dont le siège est situé 8Q rue André Chénier 80000 AMIENS, 839 925 021 RCS AMIENS, apportées par les sociétés CHALOME, S-COMPANY et E.C.B.S
 - 2 035 actions de la Société Endrix IDF, SAS au capital de 1 035 000 €, dont le siège est situé 8 rue d'Athènes 75009 PARIS, 331 191 825 RCS PARIS, apportées par les sociétés TREMA, EXPERT'EASE, CVA et Madame Valérie AUGAY
 - 932 parts de la Société Endrix PAT, SARL au capital de 256 000 €, dont le siège est situé 18 avenue Félix Faure 69007 LYON, 530 778 133 RCS LYON, apportées par la société MEV
 - 15 832 actions de la Société Endrix SNM, SAS au capital de 585 760 €, dont le siège est situé 8 rue d'Athènes 75009 PARIS, 537 612 327 RCS PARIS, apportées par les sociétés CEDRIC LAVEDRINE EURL et AUDIT CONSEIL VOISIN MANAGERS
 - 42 actions de la Société Endrix RHR, SAS au capital de 8 000 €, dont le siège est situé 18 avenue Félix Faure 69007 LYON, 434 263 653 RCS LYON, apportées par la société AT CONSEIL RH
 - 1 800 parts de la Société Endrix BGN, SARL au capital de 200 000 €, dont le siège est situé 5 rue de l'Héritan 71000 MÂCON, 842 735 276 RCS MÂCON, apportées par M. Antoine FEVRE.
 - 288 actions de la Société Endrix BDR, SAS au capital de 60 860 €, dont le siège est situé 75 rue Marcellin Berthelot 13100 AIX-EN-PROVENCE, 803 824 986 RCS AIX-EN-PROVENCE, apportées par M. Frédéric PIERRE.
 - 25 actions de la Société Endrix VDR, SAS au capital de 60 000 €, dont le siège est situé 30 avenue Général Leclerc Jazz Park, Immeuble Le Miles 38200 VIENNE, 507 881 415 RCS VIENNE, apportées par la société AC DEVELOPPEMENT
- ◆ que l'évaluation de ces apports en nature doivent faire l'objet d'un rapport établi par un Commissaire désigné par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce du siège de la société intéressée.

En conséquence, le soussigné requiert qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de désigner :

- **la Société SOFAGEC**
3 rue du Docteur Charles-Gabriel Pravaz
69110 SAINTE FOY LES LYON
452 736 184 RCS LYON

Ayant pour mission :

Docusign Envelope ID: 816E748D-57A8-46A0-8AAA-C984BF5A2EE9

- ☐ de vérifier et d'évaluer les apports en nature susvisés,
- ☐ d'établir un rapport de ses vérifications et évaluations.

A LYON, le 13/11/2024
Le Président
Monsieur David HUMBERT

DocuSigned by:

David HUMBERT

95D3E62FAC594CC...

Il est précisé que le présent acte est signé sur support électronique, sur la plateforme en ligne Docusign, conformément à la réglementation en vigueur. Il est établi et conservé conformément aux articles 1366 et suivants du Code civil. Le signataire prend acte (i) que la signature électronique qu'il appose sur le présent acte a la même valeur juridique que sa signature manuscrite (ii) que les moyens techniques mis en œuvre dans le cadre de cette signature confèrent date certaine au présent acte.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

ORDONNANCE

Nous, Guillaume BRUN D'ARRE, Vice-Président du tribunal de commerce de Lyon,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

La société Endrix GRP, sise 18 avenue Félix Faure 69007 LYON (RCS Lyon 504 431 362)

Tendant à voir désigner un commissaire aux apports dans le cadre d'une augmentation de son capital social pour apprécier la valeur des apports en nature devant être effectués à son profit ;

Vu les dispositions des articles L.225-147, R.210-19, R.225-7 et R.225-136 du code de commerce ;

DESIGNONS en qualité de commissaire aux apports :

La société SOFAGEC
3 rue du Docteur Charles-Gabriel Pravaz
69110 SAINTE-FOY-LES-LYON

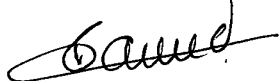
inscrit sur la liste prévue à l'article L. 822-1 du code de commerce, avec pour mission :

- De vérifier et évaluer les apports en natures envisagés
- D'établir un rapport de ses vérification et évaluations

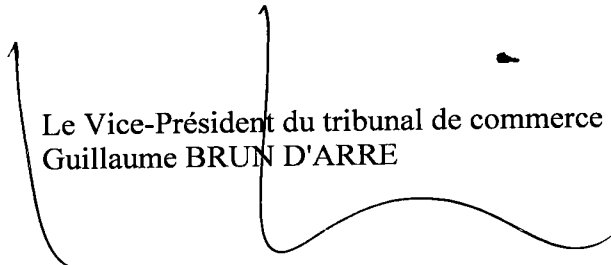
LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Lyon, le 14/11/2024

Le greffier,
Nadya MAMMERI



Le Vice-Président du tribunal de commerce
Guillaume BRUN D'ARRE



Frais de greffe de la présente ordonnance : 30.16 € TTC (20.22 € HT – 4.04 € TVA – 5.9 € débours)

Copie certifiée conforme
sur pages

